

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4024

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine de Lyon - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente David**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pil, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhrlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Baily-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yérémian), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatet (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013***Délibération n° 2013-4024***

commission principale : urbanisme

objet : **Révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine de Lyon - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier porte sur l'une des étapes de la procédure de révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit du débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU-H.

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, dans le cadre de la révision du PLU-H, ont été définis par délibération n° 2012-2934 du Conseil du 16 avril 2012, en application des articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme.

2 éléments majeurs ont conduit à la mise en révision du PLU en vigueur :

- la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) du 12 juillet 2010,
- le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010.

La révision du PLU-H est élaborée en étroite relation avec les Communes, l'Etat et les personnes publiques associées.

Les Communes ont été successivement invitées à participer à plusieurs échanges relatifs à une première approche territoriale des enjeux de la révision, puis aux premiers contours du projet à l'échelle des bassins de vie et de la commune.

L'Etat et les personnes publiques associées participent, depuis avril 2011, à des ateliers thématiques dont l'objectif est d'enrichir le contenu du PLU-H. Par ailleurs, l'Etat a communiqué à la Communauté urbaine de Lyon un porter à connaissance relatif à la révision du PLU-H en date du 31 octobre 2012.

La concertation a débuté le 31 mai 2012.

L'information régulière du public sur les avancées du projet a été assurée par la mise à disposition d'un dossier de concertation et des documents intitulés "Info PLU-H" à l'Hôtel de Communauté et dans les mairies des communes membres de la Communauté urbaine. Cette information est également réalisée par le site internet de la Communauté urbaine (www.grandlyon.com).

Le public peut faire connaître ses observations en les consignant dans le cahier accompagnant le dossier de concertation, en les adressant par écrit à la Communauté urbaine ou bien en les postant sur le site internet de la Communauté urbaine (www.grandlyon.com). Plusieurs réunions publiques d'échange et de concertation sur le projet ont déjà été réalisées en communes depuis l'ouverture de la concertation.

Une concertation avec les instances représentatives des professionnels de l'immobilier et de l'habitat (bailleurs, promoteurs, constructeurs, aménageurs, commercialisateurs, architectes, paysagistes, etc.) est mise en place depuis le 1er octobre 2012.

Il convient dorénavant que le Conseil de la Communauté débatte des orientations générales du PADD du PLU-H, conformément aux dispositions de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme.

Le document préparatoire joint à la présente délibération a pour but de permettre aux membres du Conseil de communauté de débattre sur les orientations politiques élaborées avec les communes, l'Etat et les personnes publiques associées, à l'échelle de l'agglomération, sans entrer dans les déclinaisons territoriales ni dans les détails techniques du futur arrêté de projet du PLU-H (règlement et zonage notamment).

Les orientations générales du PADD du PLU-H sont organisées autour de 4 grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

- le défi métropolitain : développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable,
- le défi économique : soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois,
- le défi de la solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants,
- le défi environnemental : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

Ces orientations seront ensuite soumises, conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme et à l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, à un débat au sein des Conseils municipaux et d'arrondissements des communes membres de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu ledit document préparatoire joint à la présente délibération ;

Vu les articles L 123-9 et L 123-18 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte, après en avoir débattu, des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.